

M. Stéphane BERTHOMIEU – Mme Isabelle ROGNARD – M. Jean-Pierre RIBAUT M.  
Jean-Louis LAISSARD – Mme Myriam LANTENOIS – Mme Fernanda MOUREAU –  
M. Hervé ODET – Mme Sandrine TOMAS – Mme BAISE-METRAL-GROGNET Elisabeth  
– M. LEQUEUE Olivier – M. MORLOT Michel – Mme PAQUIER Martine – Mme PETIT  
Cyrielle – M. VIRET Pierre – M. NAVEAU Vincent

## CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

A St-Jean-de-Thurigneux, le 25 juin 2024

J'ai l'honneur de vous convier à participer à une réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le

- ☞ Jeudi 02 juillet 2024
- ☞ à 20 h 00
- ☞ à la salle de réunion (ancien commerce)

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane BERTHOMIEU, Maire



---

### ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du 23/05/2024

- Adhésion au groupement de commande avec le SIEA pour les IRVE (Délibération)
- Approbation d'une convention avec l'ONF (Délibération)
- Proposition d'un aménagement sécurité du carrefour des lotissements « Le ruisseau » et « Le petit pont » (Délibération)
- Point d'avancement des travaux de la cantine
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Informations et questions diverses

---

#### Mairie

59 place de l'église  
01390 Saint Jean de Thurigneux  
Tél : 04 74 00 81 56  
Fax : 04 74 00 87 39

[www.saint-jean-de-thurigneux.fr](http://www.saint-jean-de-thurigneux.fr)  
Courriel : [mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr](mailto:mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr)

République  
française

Département  
de l'Ain



DOMBES  
SAÔNE VALLÉE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communication de l'Ain

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN  
GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR  
L'ACHAT, L'INSTALLATION,  
L'EXPLOITATION ET LA  
MAINTENANCE  
D'INFRASTRUCTURES DE  
RECHARGE POUR VEHICULES  
ELECTRIQUES (IRVE)  
ET HYBRIDES RECHARGEABLES**

Approuvée le 09/02/2024 par le Bureau Syndical  
et le 16/02/2024 par le Comité Syndical du SIEA

*Modification de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation  
et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables  
Annexe 1 - Délibération n °DE202402013*